

AUTORISATION DE DROIT À L'IMAGE

LES PONGISTES MÉVENNAIS - SAISON 2026/2027

Nom du licencié :
Prénom :
Date de naissance : / /

Pour un licencié mineur

Nom et prénom du représentant légal :

Qualité : ☐ Père ☐ Mère ☐ Tuteur légal

Objet de l'autorisation

Dans le cadre des activités organisées par l'association **Les Pongistes Mévennaï**s, des photographies ou vidéos peuvent être réalisées lors des entraînements, compétitions, rencontres, manifestations, remises de récompenses ou autres événements auxquels participe l'association.

Ces images pourront être utilisées exclusivement pour la **communication et la promotion des activités de l'association**, sans utilisation commerciale de l'image individuelle du licencié.

Choix du licencié / représentant légal

- ☐ **J'AUTORISE** la prise et l'utilisation de photographies ou vidéos dans les conditions précisées ci-dessous.
- ☐ **J'AUTORISE UNIQUEMENT LES PHOTOS / VIDÉOS DE GROUPE** dans lesquelles le licencié n'est pas présenté comme sujet principal.
- ☐ **JE N'AUTORISE PAS** l'association à utiliser l'image du licencié.

En cas d'autorisation, supports concernés

- ☐ Réseaux sociaux officiels du club
- ☐ Site internet du club
- ☐ Affiches, flyers et supports de communication de l'association
- ☐ Presse locale et communication auprès des médias
- ☐ Supports présentant la vie sportive et associative du club

Conditions

L'association s'engage à ne pas utiliser les images dans un contexte susceptible de porter atteinte à la dignité, à la vie privée ou à l'intégrité de la personne représentée. La présente autorisation est accordée **à titre gratuit pour la saison sportive 2026/2027**.

Le consentement peut être retiré pour les utilisations futures en adressant une demande à l'association. Les supports déjà imprimés ou contenus déjà diffusés avant la demande de retrait peuvent ne pas pouvoir être retirés immédiatement ou intégralement.

Fait à :	Le : / / 2026
Nom et prénom du signataire :	Signature :

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé - Bon pour autorisation » lorsque l'autorisation est accordée.